

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

## APPEL À CANDIDATURES

### 2<sup>EME</sup> PROMOTION DU RESEAU DES FEMMES AFRICAINES POUR LA PREVENTION DES CONFLITS ET LA MEDIATION (FEMWISE-AFRICA)

#### NIVEAU CONTINENTAL

#### I- Introduction

Le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) a été officiellement créé par une décision de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA (Sommet de l'UA) le 4 juillet 2017 (Assembly/AU/Draft/Dec.21 (XXIX)), comme mécanisme subsidiaire du Groupe des Sages.

Sa création a été précédée par trois (3) Décisions cruciales, à savoir : (i) la Décision de 2010 du Conseil de Paix et de Sécurité demandant au Groupe des Sages d'entreprendre une étude sur les femmes dans les conflits armés ; (ii) la Décision de 2014 des ministres en charge de l'égalité des sexes appelant à la création d'une association de femmes dans la médiation ; et (iii) la Décision du 13 mars 2017 du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de créer *FemWise-Africa*.

#### II- Mandat

Le Réseau a été créé avec le mandat de renforcer le rôle significatif des femmes africaines dans la prévention des conflits, la médiation et d'autres processus de paix aux niveaux 1, 2 et 3, dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). À ce titre, il constitue un mécanisme essentiel pour la réalisation de l'engagement de l'UA à mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU) sur le Programme Femmes, Paix et Sécurité de 2000 ; le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (le Protocole de Maputo de 2003) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de 2004.

Le Réseau est opérationnel à travers trois (3) piliers principaux de mise en œuvre : **L'adhésion, le déploiement et le renforcement des capacités**, pour promouvoir la participation et les contributions substantielles des femmes dans les processus de prévention des conflits et de médiation, par le biais de :

- **Consolider et renforcer les capacités** d'alerte précoce, de prévention et de résolution des conflits, de dialogue et de médiation ;
- **Entreprendre des initiatives d'alerte précoce et de prévention des conflits** ;
- **Faciliter le dialogue, la médiation et la résolution des conflits** entre les parties concernées ;
- **Plaidoyer et soutien** à la mise en œuvre des accords de paix ;
- **Identifier et diffuser les meilleures pratiques** en matière de prévention des conflits et de médiation à différents niveaux.

### **III- Activités clés du réseau FemWise-Africa**

Pour mettre en œuvre le mandat du Réseau au niveau continental, les membres de FemWise-Africa doivent s'engager dans les activités clés suivantes :

- Plaider en faveur de la participation active des femmes à la prévention des conflits, à la médiation, au dialogue, à la diplomatie préventive et à d'autres processus de paix en Afrique ;
- Fournir aux femmes médiatrices un encadrement, une formation et un apprentissage par les pairs en matière de médiation, de prévention et de résolution des conflits, afin qu'elles soient prêtes à effectuer des missions à court et à long terme ;
- Fournir une expertise aux engagements du Groupe des Sages, y compris les efforts de consolidation de la paix, les interactions de navette diplomatique et les processus de dialogue national ;
- Participer à des engagements de haut niveau au nom du réseau ;
- Promouvoir les liens avec les réseaux nationaux, régionaux et internationaux de femmes médiatrices et les agences engagées dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS) ;

- Documenter les meilleures pratiques, le partage d'expériences et les enseignements tirés de la médiation, de la prévention et de la résolution des conflits ;
- Soutenir la création et la mise en œuvre de sections régionales et nationales de FemWise-Africa ;
- S'acquitter de toutes autres activités/interactions qui pourraient nécessiter les interventions des membres.

#### **IV- Composition du Réseau**

Aux fins d'améliorer ses opérations aux niveaux 1, 2 et 3, ainsi que le rôle des femmes dans les processus de paix aux niveaux continental, régional et national, FemWise-Africa a entrepris un processus de décentralisation visant à rendre le Réseau opérationnel à tous les niveaux.

Au niveau national, les sections du Réseau sont censées être hébergées au sein des ministères, institutions ou infrastructures de paix compétents chargés de promouvoir une consolidation de la paix inclusive, tandis qu'au niveau régional, le Réseau est hébergé au sein des Communautés économiques régionales ou des Mécanismes régionaux (CER/MR). Par la suite, au niveau national, le Réseau a, à ce jour, établi quatre (4) sections nationales en Ouganda, au Malawi, en Éthiopie et au Soudan du Sud; tandis qu'au niveau régional, des réseaux similaires ont été établis en Afrique de l'Ouest, centrale et australe par la CEDEAO, la CEEAC et la SADC, respectivement.

C'est sur la base du processus de décentralisation en cours que la deuxième promotion des membres au niveau continental devrait commencer son mandat en 2025. Le Réseau continental sera hébergé par la Commission de l'Union africaine, avec des membres qui devraient diriger et soutenir la médiation, le dialogue et les autres processus de paix de l'UA.

#### **V- Critères généraux pour l'adhésion continentale**

- i. **Identité** : Femme de nationalité africaine vivant en Afrique ;
- ii. **Qualifications académiques** : Au moins une licence ;
- iii. **Langue** : Maîtrise pratique d'au moins une langue officielle de l'UA (anglais, français, arabe, portugais, espagnol et swahili).
- iv. **Âge** : 18 ans et plus

- v. **Expérience** : Résultats démontrables ou preuve crédible de cinq (5) années d'expérience substantielle dans la **conception ou la facilitation de processus de médiation, de dialogue et de négociation**, sur la base de deux ou trois exemples d'actions concrètes entreprises pour promouvoir les processus de paix aux niveaux I ou II ;
- vi. **Expérience complémentaire** dans l'un des domaines thématiques suivants (qui se recoupent souvent avec les processus de médiation) sera une valeur ajoutée :
  - Négociations de cessez-le-feu et accords de sécurité ;
  - Égalité de sexe et inclusion ;
  - Gouvernance et élaboration de la Constitution ;
  - Partage du pouvoir ;
  - Changement climatique et ressources naturelles ;
  - Justice transitionnelle et réconciliation ;
  - Tout autre domaine thématique pertinent.
- vii. **Valeurs** : S'engager et adhérer au Code de conduite de FemWise-Africa ;
- viii. **Disponibilité** : être disposé à participer à diverses activités au nom du Réseau, sur demande ;

## **VI- Processus de candidature**

Les candidates qualifiées doivent soumettre par voie électronique un formulaire de candidature dûment rempli via le lien suivant avant le **20 janvier 2025** :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSektOZ19brRmmStGyqbVQ\\_eI3C-CoRlpvOZe-r0-jpEn5qfNw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSektOZ19brRmmStGyqbVQ_eI3C-CoRlpvOZe-r0-jpEn5qfNw/viewform)

Veuillez noter que le lien peut être traduit automatiquement dans la langue de votre choix sur votre navigateur. Dans le cadre de la candidature, il vous sera demandé de soumettre :

- Un CV professionnel synthétique, comprenant au minimum deux (2) références ;
- Une lettre de motivation et ;
- Une courte biographie (une page ou 900 mots)

En outre, les candidats présélectionnés seront contactés pour participer à des entretiens virtuels en temps voulu.

## **VII- Durée de l'adhésion**

L'adhésion au niveau continental est pour une période **de trois (3) ans, renouvelable une fois**. Cette durée correspond au mandat du Groupe des Sages de l'UA.

### **VIII- Avantages de l'adhésion**

Bien que l'adhésion au Réseau FemWise-Africa ne soit pas rémunérée, les membres bénéficient des avantages suivants :

- i. Faire partie du réseau FemWise-Africa et participer à la prévention et à la résolution des conflits, à la médiation et à d'autres processus de paix au niveau continental ;
- ii. Faire partie de l'Alliance mondiale des réseaux de femmes médiatrices au niveau mondial ;
- iii. Être éligible pour des formations avancées et thématiques, et des opportunités de développement des capacités,
- iv. être éligibles à des missions de déploiement dans le cadre de la diplomatie préventive, de la médiation, du dialogue et d'autres processus de paix dirigés ou codirigés par l'UA
- v. Participer à des activités au nom de FemWise-Africa ;
- vi. Fournir une expertise pour les engagements de haut niveau au nom du réseau, sur demande ;
- vii. Publier des articles et partager des expériences conformément au mandat de FemWise-Africa.